

Procédure de mise en isolement pour les clients en RI-RTF en santé mentale

Responsable de la RI-RTF

Version 2 : 2 avril 2020

Ce document est en complément aux directives ministérielles reçues dans les derniers jours et plus spécifiquement à celles du 22 mars 2020. Il est fort probable que ces directives évoluent dans le temps, demeurez vigilants aux envois courriel que vous recevez. Assurez-vous d'avoir en tout temps la dernière version.

Si un client présente des symptômes d'allure grippale : toux, fièvre, dyspnée (difficulté respiratoire) **ou anosmie (perte de l'odorat)** :

Le responsable de la RI-RTF doit:

1. Mettre le client en isolement dans sa chambre. Maintenir la surveillance de l'utilisateur à distance de 2 mètres. Offrir les soins directs essentiels si vous avez du matériel de protection. S'il doit partager la salle de bain avec les autres clients, désinfecter la salle de bain après usage ;
2. Appel à la ligne 1 877 644-4545 ou le 450 644-4545, des recommandations vous seront données. **Prendre en note les recommandations.** ;
3. Rejoindre l'établissement pour l'aviser de la situation :
 - Entre 8 h et 16 h :
 - *Rejoindre l'infirmière pour l'informer de la situation et des recommandations reçues :*
RLS du Haut-Richelieu-Rouville
Manon Choquette : 514-743-1258
RLS de Champlain
Annie Vallée : 514-444-8284
 - Entre 7 h et 8 h et entre 16 h et 21 h :
 - *Rejoindre Isabelle Duclos au 514 246-1147*
 - Entre 21 h et 7 h :
 - *Laisser le client en isolement et offrir les soins directs essentiels.*
4. Mettre en place les consignes de l'infirmière de l'établissement. Si nécessaire du matériel de protection individuel et des explications sur son utilisation vous seront fournis ;
5. Chaque usager sera réévalué minimalement aux 2 jours par une infirmière à partir des informations que vous lui transmettez. L'infirmière vous appellera ;
6. Si l'utilisateur ne suit pas les consignes d'isolement, communiquez avec l'infirmière.

Qu'est qu'un soin direct essentiel ?

Tout soin qui doit être fait à l'intérieur de 2 mètres de distance du client tel qu'une glycémie ou une prise de température. Si le client doit être maintenu en isolement, reporter autant que possible les soins directs essentiels jusqu'à ce que le matériel de protection vous soit livré. En aucun cas la sécurité de l'utilisateur ne doit être mise en péril.

Le client doit prendre son repas et sa médication à sa chambre. Vous devez vous assurer de toujours maintenir une distance de 2 mètres entre vous et l'utilisateur. Les articles utilisés par l'utilisateur tels que la vaisselle doivent être mis dans une eau savonneuse ou nettoyés avec un produit désinfectant. Vous devez vous laver les mains avant et après le ramassage des articles. Aucun matériel de protection n'est nécessaire.